

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'UTTOBRE DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022

2022 / O2/066

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN MARTIN MONDOLONI AU NOM DU GROUPE UN
SOFFIU NOVU**

Objet : Discussions avec Paris et politiques de proximité

Monsieur le Conseiller,

J'aborderai successivement trois points :

- ce qui est fait et ce qui est en train d'être fait,
- l'implication des communes et intercommunalités, des maires, présidents et présidentes d'intercommunalités dans le processus,
- les questions de fond que nous aurons à traiter dans ce processus, s'il reprend son cours normal, et en toute hypothèse dans le cadre des perspectives de réformes que nous pourrions faire aboutir.

Ce qui est fait, je ne vais pas être long, je crois que la problématique de l'intérieur, de la ruralité, de la montagne, est au cœur de nos préoccupations. Nous l'avons démontré, je le redis : la création du Comité de massif, le renforcement des dispositifs d'aides, l'augmentation de 20% de la dotation quinquennale en revisitant les règlements pour que les petites communes soient proportionnellement plus aidées que les autres, la création du fonds de territorialisation, l'élargissement du dispositif visant à faire face aux catastrophes naturelles, ou aux incendies, le règlement « Una casa per tutti, « *una casa per ognunu* ».

Vous savez que l'aide apportée aux communes et intercommunalités par la Collectivité de Corse, est une aide considérable, sans équivalent en France notamment pour les collectivités de même strate ou de strate équivalente, qu'il s'agisse des départements ou des régions de droit commun.

Il faut quand même le rappeler, cela ne crée aucun droit pour la Collectivité de Corse et encore moins quelque intention que ce soit de s'immiscer dans le libre exercice par les communes et intercommunalités de leurs compétences, mais cela veut dire qu'il y a une relation de qualité et une relation suivie. Je rappelle également qu'en quatre ans, ce sont 350M d'euros d'aides directes qui ont été allouées en application des règlements qui fixent des critères et qui garantissent la lisibilité et l'équité, 350M d'euros d'aides directes aux communes et intercommunalités, et la plus grande part de ces aides directes concerne les communes de l'intérieur et de montagne.

Deuxième point, il y a une perspective qui est aujourd'hui paralysée de processus de dialogue avec l'Etat pour essayer de définir une solution politique globale et quelle que soit l'évolution des jours et des semaines à venir, nous l'espérons favorable. Il faudra bien que cette solution politique globale se construise dans le dialogue.

En ce qui concerne l'implication dans le processus des communes et intercommunalités, figurent dans la délégation, les deux présidents d'association des maires du Pumonti et du Cismonte et un certain nombre d'élus qui sont partie prenante de la délégation et sont également maires par ailleurs, ce qui assure une représentation dans le périmètre de cette délégation.

Mais au-delà de cela, il faut impliquer de façon structurelle - et ça participe de l'animation que la Collectivité de Corse a vocation à organiser, de l'animation du processus - et c'est aussi un des enjeux ; par exemple, il y avait eu le premier tour de Corse des communes et intercommunalités en 2019 par la DGA aménagement et développement des territoires et l'AUE ; aujourd'hui, M. Paolini a pris la suite de M. Biancucci dans le cadre des contractualisations, d'une part, et d'autre part, de la prise en compte du fait urbain, cela donne donc une intensité notamment sur la perspective de la mise à disposition d'ingénierie, une intensité qui doit se poursuivre par un dialogue constant ; j'ai eu l'occasion de le dire notamment avec les maires du Pumonti lors du congrès des maires organisé par le Président Ciccolini, en présence de nombreux maires de Haute-Corse.

Au-delà de ça, je vous rappelle que, pendant cette session, nous aurons également à nous prononcer sur un projet de décret sur la désignation des membres de la Chambre des Territoires, une Chambre dont la composition imparfaite jusqu'à aujourd'hui est sans doute une des explications, même si non exclusive d'un fonctionnement qui est à bas régime. Ce qui est proposé aujourd'hui n'est pas la reprise des propositions de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires elle-même, mais cette proposition permet quand même d'élargir la composition de la Chambre en ce que chaque intercommunalité y disposerait de 3 représentants, ce qui permettrait dans la phase de discussion d'avoir l'espace nécessaire pour que nous puissions échanger de façon régulière.

Troisième et dernier point : concernant l'évolution institutionnelle : devons-nous repenser la répartition des compétences, la répartition des ressources fiscales, et l'organisation des rapports entre la Collectivité de Corse et les différentes communes et intercommunalités ? Je pense que cela est indispensable. Quant au mode de scrutin, vous aurez à vous prononcer à nouveau pour avis, sur une proposition du sénateur Panunzi. La représentation des territoires au sein de l'hémicycle est une question complexe, je me tourne vers Pierre Ghionga qui était un partisan du bicamérisme – nous aurons peut-être à en reparler- en ce qui nous concerne, nous sommes hostiles à ce qu'il y ait une représentation territorialisée au sein de la Collectivité de Corse, dans la mesure où celle-ci semble incompatible avec le fait que cette Assemblée est composée d'élus qui, quel que soit leur territoire d'origine, ont vocation à représenter la Corse tout entière.

Ceci étant, y compris dans le jeu institutionnel, les territoires sont justement représentés, il n'y a donc pas de problème sur cette discussion.

En ce qui concerne le transfert de compétences, je me tourne vers Charlotte Terrighi qui fait partie de celles et ceux qui pensent qu'il faut regrouper les communes, et que les communes, en l'état, ne sont plus viables car nous savons qu'il y a un grand nombre de communes en Corse dont le conseil municipal peine à être formé ; souvent, ce conseil municipal, dans son intégralité, dépasse presque le nombre de résidents permanents de la commune !

Lorsque l'on s'aperçoit que certaines communes ont un budget de 10 ou 15.000 euros, se pose la question de leur capacité à exercer les compétences actuelles qui leur sont dévolues par la loi – c'est un terrain qui est miné car chaque Corse est profondément attaché à son village et donc à sa commune – mais à cela aussi nous devons réfléchir !

En ce qui concerne la redistribution aux intercommunalités, avant d'en parler, il me semble que le premier problème à traiter est celui de la capacité de ces EPCI à exercer les compétences qui leur sont confiées par la loi avec des budgets faibles. Les intercommunalités, pour la plupart d'entre elles, ne correspondent pas à une réalité géographique, administrative, etc., créant alors d'énormes difficultés.

On ne peut pas imaginer que le Conseil exécutif, la majorité territoriale, et j'allais dire l'ensemble des forces représentées ici, rêvent d'une Corse centralisée avec une « espèce » d'hégémonie de la Collectivité de Corse, cela ne peut pas fonctionner ! Nous devons donc faire évoluer cette situation en ayant en tête les contraintes objectives qui pèsent sur nous. Les difficultés que rencontrent les communes et intercommunalités sont la transposition au plan administratif et institutionnel de la réalité de notre île aujourd'hui ! Avec des déséquilibres démographiques, d'occupation spatiale, de répartition des services publics, qui sont profonds, nous devons travailler à corriger ces déséquilibres par une politique d'ensemble, donc pas de problème pour aller vers cette discussion. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer plusieurs des signataires de la lettre qui a conduit à votre question orale – les 10 signataires des communes du Boziu et de Vallerustie – je leur ai donc dit que nous étions tous conscients des difficultés à aborder ; nous devons donc être à l'écoute et créer les conditions pour que ces questions soient posées et traitées.

Je vous remercie !